



**ARRETE DU MAIRE**  
**Fermeture Temporaire de l'aire de jeux**

Le Maire de la commune de **LONGPERRIER**,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2212-1, L 2212-2
- Vu l'état actuel des équipements,
- Vu le compte rendu d'intervention de la société SITE QUIP.

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1 :** L'aire de jeux sera fermée temporairement au public à partir du 23 octobre 2024 pour des raisons de sécurité, et ne pourra être réouvert au public qu'après réalisation des travaux nécessaires.

**ARTICLE 2 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dammartin en Goële,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Dammartin en Goële,
- Monsieur le Chef de la police intercommunale,
- Service technique de Longperrier.

Fait à LONGPERRIER, le 23 octobre 2024

Le Maire,



Michel MOÛTON.

**Le Maire**

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès  
de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa publication ou notification.

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Mairie de Longperrier – 2, rue de Maincourt – 72230 Longperrier

Tél : 01.60.03.00.04 – Fax : 01.60.03.70.59 – Email : [accueil@mairie-longperrier.fr](mailto:accueil@mairie-longperrier.fr) - Site : [www.mairie-longperrier.fr](http://www.mairie-longperrier.fr)